

## Séance publique du 12 novembre 2007

### Délibération n° 2007-4482

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Projet REAL - Aménagement des gares de l'ouest lyonnais - Etudes préalables - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Le protocole d'accord sur le financement du projet d'amélioration des gares de l'ouest lyonnais*

Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement, le 9 juillet dernier, sur le protocole de financement des projets d'amélioration des axes ferroviaires de la rive droite du Rhône et de l'ouest lyonnais.

Le projet de l'ouest lyonnais comporte cinq étapes de réalisation :

- étape 1 : amélioration du service à la clientèle sur les lignes de Lozanne, Sain Bel et Brignais pour la fin 2009 ; mise en place d'un matériel neuf ou récent ; desserte au quart d'heure en heure de pointe sur la branche de Sain Bel et à la demi-heure pour les branches de Lozanne et Brignais ; mise en place d'un système d'information voyageurs en temps réel ; remise à niveau de l'ensemble des gares (revêtement, éclairage, quais, etc.) et aménagements de sécurité des infrastructures,
- étape 2 : mise en place d'une offre de service Tram Train sur la branche de Sain Bel pour mi-2011 et réalisation de l'atelier de maintenance en gare de L'Arbresle,
- étape 3 : mise en place d'une offre de service Tram Train sur la branche de Brignais pour fin 2012 ; réalisation du shunt de Tassin la Demi Lune ; doublement des voies sur le tronçon commun de Tassin la Demi Lune / Saint Paul et parcours direct Brignais / Saint Paul avec du matériel Tram Train,
- étape 4 : mise en place d'une offre de service Tram Train sur la branche de Lozanne pour la période 2013-2015,
- étape 5 : étude de prolongement au-delà des lignes de Sain Bel, Lozanne et Brignais et lancement des études relatives à l'électrification de la branche de Lozanne.

Le dispositif financier prévu par le protocole d'accord porte sur les trois premières étapes, pour un montant global de 294 M€ (montant estimatif) réparti comme suit :

- 143 M€ pour les infrastructures,
- 102 M€ pour le matériel roulant,
- 20 M€ pour l'atelier de maintenance,
- 29 M€ pour les gares.

#### *L'aménagement des gares de l'ouest lyonnais*

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté urbaine est chargée d'accompagner les actions du projet REAL relatives à l'accès et aux abords des gares situées sur les communes de Charbonnières les Bains, Dardilly, Francheville, Tassin la Demi Lune et La Tour de Salvagny.

La Communauté urbaine doit réaliser sur l'ensemble des gares les actions suivantes :

- les gares et leurs abords : requalification partielle ou globale des parcs de stationnement aux abords des gares ; amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ; amélioration de l'ambiance de sûreté et sécurisation des parkings (avec expérimentation),
- accès aux gares : amélioration des accès pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes (aménagement des carrefours d'accès, bandes ou pistes cyclables, stationnement, jalonnement) ; desserte par les transports collectifs urbains et non urbains.

Le calendrier prévisionnel pour réaliser l'ensemble de ces aménagements est ainsi envisagé :

- 2007 : validation des programmes par les partenaires du projet (région Rhône-Alpes, Communauté urbaine et Communes),
- 2008 : phase de conception des projets de gares et validation des contrats d'aménagement de gares avec la région Rhône-Alpes,
- 2009-2011 : réalisation des travaux aux abords des gares situées sur la ligne de Sain Bel,
- 2012-2013 : réalisation des travaux aux abords des gares des lignes de Lozanne et de Brignais.

Afin de réaliser ces opérations, des études préalables sont nécessaires à court terme (études de programme, études de circulation et de fonctionnement des parcs-relais, levés topographiques, etc.), pour un montant total estimé à 500 000 € TTC.

Au cours de l'année 2008, une autorisation de programme complémentaire pourrait être proposée pour le financement des études de maîtrise d'œuvre.

*Circuit décisionnel* : ce projet fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements le 8 octobre et d'une note d'information au bureau le 5 novembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'engagement des études préalables à l'aménagement des gares de l'ouest lyonnais dans le cadre du projet REAL.

**2° - L'opération** projet REAL - desserte de l'ouest lyonnais, inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains pour un montant de 500 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2008.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,